



MAIRIE  
DE

VIOLS-LE-FORT

34380

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIOLS LE FORT

		Séance du 21 mars 2026				
		Membre	Présent	Absent	Pouvoir à	
<p><b>Date de la convocation</b> 17/03/2026</p> <p><b>Nombre de Conseillers</b></p> <p>Exercice      15</p> <p>Présents      13</p> <p>Votants        12</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> RATAJCZAK Nicole</p>		L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars à neuf heures trente, le Conseil Municipal de Viols-le-Fort, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne DURAND, Maire,				
		DURAND Anne	x			
		PARENTINI Laurent	x			
		RATAJCZAK Nicole	x			
		HOULES Brice	x			
		BOUDON Maguelonne	x			
		ANDRE Jérémy	x			
		PANELLE Aurélie	x			
		LEVIEUX Jean-Luc	x			
		JONES Sarah	x			
		VERZILLI Daniel			x	PARENTINI Laurent
		BOREL Véronique			x	DURAND Anne
		DAUFRESNE Tanguy	x			
MARIN Frédérique	x					
THIRIEZ Rodolphe	x					
DION Benjamin	x					

### 2026011 - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-2

**Considérant** que le Conseil Municipal a été régulièrement installé et la maire régulièrement élue ;

**Considérant** que le Conseil Municipal a décidé de la création de 3 (trois) postes d'adjoints ;

**Considérant** que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, la liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, il convient de procéder à l'élection des adjoints ;

Il est procédé au premier tour de scrutin du vote.

Chaque conseiller municipal, après l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins                    : 15  
 Nombre de bulletins blancs        : 3  
 Nombre de Bulletins nuls           : 0  
 Nombre de suffrages exprimés    : 12

Majorité absolue                        : 7

Accusé de réception en préfecture  
 034-213403439-20260323-2026011-DE  
 Date de télétransmission : 23/03/2026  
 Date de réception préfecture : 23/03/2026



Ont obtenu :

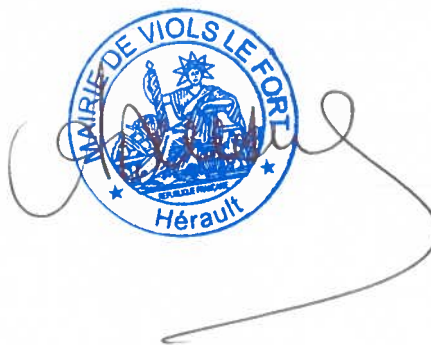
– Liste ayant en tête, Monsieur LAURENT PARENTINI : 12 (douze) voix

Ainsi, la liste comportant les Noms de Monsieur PARENTINI Laurent, Madame BOUDON Maguelonne et Monsieur HOULES Brice ayant obtenu la majorité absolue, sont été proclamés respectivement : Premier, Deuxième et troisième adjoints au maire et immédiatement installés.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- **PROCLAME** Monsieur PARENTINI Laurent, Madame BOUDON Maguelonne et Monsieur HOULES Brice adjoints au Maire ;
- **AUTORISE** la Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

Pour extrait conforme  
Le Maire,



Mme la Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213403439-20260323-2026011-DE  
Date de télétransmission : 23/03/2026  
Date de réception préfecture : 23/03/2026

